



PV de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2024

N° 6

Doit être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Présents : Mmes et MM BAREILLE, CAPDEVOLLE, DOUARD, GÉLIZÉ, HUSTET, LACROIX, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absents ayant donné procuration : M. CAYRON (Mme TADDEI), M. CHAPOTHIN (Mme CAPDEVOLLE), M. LAFFAILLE (M. HUSTET), Mme CAMPOS (Mme LALANNE)

Absents excusés : Mme et MM ALLANOT, BERGÉ, REIMANN

Secrétaire de séance : Mme LANDRIEU

Ordre du jour :

Partie formelle

- Finances :
Tarifs Périscolaires matin et soir
Tarifs restauration scolaire
Tarifs ALSH
Indemnité Stagiaire BAFA
Dossier de subvention fonds FEDER
Dossier de subvention à la Fédération Française de Football
- Dossiers divers

Partie informelle

Prospectives Bourg

Partie Formelle

Délibérations

- Finances - Tarifs Périscolaires matin et soir

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de favoriser l'accès de tous les enfants à ses services municipaux.

À ce titre, il précise la démarche de tarification sociale et solidaire initiée à compter du 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs périscolaires du matin et du soir, définis en fonction de la valeur du quotient familial :

Élève résidant dans la commune

	QF <750	751 < QF < 950	951 < QF < 1 200	1201 < QF < 1500	QF > 1501
de 1 à 8 heures (à l'heure)	1.82€	2.01€	2.19€	2.24€	2.32€
de 9 à 20 heures (forfait)	16.38€	18.08€	19.71€	20.16€	20.87€
Plus de 20 heures (forfait)	28.80€	31.80€	34.65€	35.70€	36.70€

Elève résidant dans une commune extérieure :

	Montant
de 1 à 8 heures (à l'heure)	3.04€
de 9 à 20 heures (forfait)	27.40€
Plus de 20 heures (forfait)	48.16€

Toute heure commencée est due.

- Finances - Tarifs Restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de favoriser l'accès de tous les enfants à ses services municipaux et la démarche de tarification sociale et solidaire initiée à compter du 1er septembre 2022. Il précise que l'État apporte un soutien financier à cette tarification avec la mesure « Cantines à 1€ ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs de restauration scolaire définis en fonction de la valeur du quotient familial :

	QF <750	751<QF<950	951<QF<1 200	1201<QF<1500	QF>1501
Élève résidant dans la commune	1€	3€	3.39€	3.7€	4€

- Élève résidant dans la commune

avec Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : 1.36 €

- Élève résidant dans une commune extérieure :

Sans Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) 4.80 €

Avec Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) 1.92 €

- Adultes 5.35 €

- Finances - Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de favoriser l'accès de tous les enfants à ses services municipaux.

À ce titre, il précise la démarche de tarification sociale et solidaire initiée à compter du 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, définis en fonction de la valeur du quotient familial:

Élève résidant dans la commune

	QF <750	751<QF<950	951<QF<1 200	1201<QF<1500	QF>1501
Journée entière	11.77€	13.00€	14.16€	14.46€	15.00€
Journée entière avec panier repas PAI	8.45€	9.68€	10.84€	11.14€	11.68€
½ journée avec repas	7.52€	8.30€	9.05€	9.24€	9.58€
½ journée avec panier repas PAI	4.50€	5.00€	5.75€	5.93€	6.27€
½ journée sans repas	4.20€	4.80€	5.70€	5.85€	6.07€

Élève résidant dans une commune extérieure :

	Montant
Journée entière	19.49€
Journée entière avec panier repas PAI	17.26€
½ journée avec repas	12.45€
½ journée avec panier repas PAI	10.22€
½ journée sans repas	9.75€

Une participation supplémentaire de 15 €/enfant/jour sera demandée aux parents en cas de nuitée

- Indemnité Stagiaire BAFA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Accueil de Loisirs accueille des stagiaires en cours de formation pour le diplôme du BAFA qui permet d'encadrer des enfants en accueils collectifs de mineurs.

Il propose d'accorder, une indemnité en fonction du nombre de jours travaillés d'une valeur de **20 €/jour**, à ces stagiaires en cours de formation BAFA.

- Demande de subvention pour création d'un DOJO et la reconfiguration des abords

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un DOJO et la reconfiguration des abords.

Il propose le plan de financement Hors Taxes suivant :

DEPENSES

* Honoraires - Études 132 170 €
 * Construction d'un Dojo et ses abords 1 672 000 €

TOTAL 1 804 170 €

RECETTES

* Fonds propres..... 574 507 €
 * FEDER 100 000 €
 * DETR (40%) 313 467 €
 * Le Département Terres des Jeux 2024 166 196 €
 * Emprunt Commune..... 650 000 €

TOTAL 1 804 170 €

Oui l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE M. le maire à engager les demandes de subventions auprès des services concernés.

- Demande de subvention FFF

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer l'éclairage du terrain d'honneur de football au stade municipal.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES

* Remplacement de l'éclairage HT 31 940.00 €

TOTAL 31 940.00 €

RECETTES

* Fédération Française de Football 6 388.00 €

* Fonds propres..... 25 552.00 €

TOTAL 31 940.00 €

Oui l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE M. le maire à engager les demandes de subventions auprès des services concernés.

- Finances – Attribution de subvention Parphalh'oc

Monsieur le Maire propose de soutenir l'association Parphalh'oc qui participe à l'animation du village et à des manifestations communales pour le soutien de la langue Occitane.

C'est pourquoi, il propose d'attribuer 300 € à l'association.

- CCLB Participation financement Logements Sociaux – Lotissement des Pyrénées

Monsieur le Maire évoque le projet de construction de 12 logements locatifs sociaux par l'office HLM DOMOFrance. Il rappelle que dans le cadre du développement de l'offre de logements locatifs publics, il avait été acté par la Communauté de Communes des Luys en Béarn une participation au coût de la construction pour chaque opération mise en œuvre sur le territoire.

Au regard de l'objectif de mixité sociale, du caractère d'intérêt général de ce programme, Monsieur le Maire propose de solliciter pour :

L'opération de 12 logements locatifs sociaux Lotissement des Pyrénées une participation financière communautaire de 196 232 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de solliciter la participation financière de la Communauté de Communes des Luys en Béarn à hauteur de 10 % du coût de la construction estimé 1 962 316 € TTC,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

- Prochain conseil municipal le vendredi 6 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00.

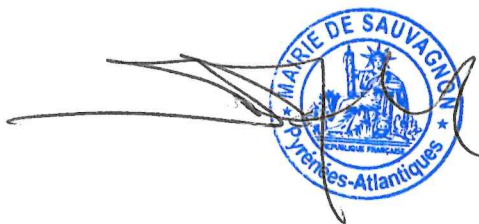
Fait à SAUVAGNON, le 11 juillet 2024

La Secrétaire de séance,



Floriane LANDRIEU

Le Maire,



Bernard PEYROULET

